



Rejoignez le lycée de la nouvelle chance

Une réponse pour les jeunes qui souhaitent reprendre des études au lycée après plus d'un an d'interruption avec en ligne de mire l'obtention d'un diplôme.

Pour qui ? Les parcours du lycée de la nouvelle chance (LNC) s'adressent à des jeunes motivés de 16 à 25 ans révolus qui sont sortis de l'école ou de l'apprentissage il y a plus d'un an. Avant de décrocher, ils ont commencé une formation au lycée ou en apprentissage et ils souhaitent aujourd'hui avoir une autre chance d'obtenir un bac professionnel ou technologique.

De quoi s'agit-il ? C'est un dispositif d'accompagnement qui propose des parcours pour préparer le baccalauréat en deux ans et le CAP en un an. Les établissements du réseau LNC s'appuient sur les motivations, les connaissances et les expériences antérieures des jeunes, pour retenir les candidats. Les stagiaires du LNC suivent la majeure partie des cours avec les élèves d'une classe de lycée. Ils bénéficient de soutien individualisé dans les disciplines, d'entretiens de suivi et de stages en entreprise. Les emplois du temps peuvent varier d'un jeune à l'autre. Les stagiaires des établissements du réseau se rencontrent lors de journées de regroupement régionales autour d'activités qui favorisent la cohésion et le partage d'expérience.

Et après ? Après avoir obtenu leur diplôme, les stagiaires LNC pourront poursuivre des études sur un niveau supérieur ou accéder à l'emploi.



Léo, 20 ans, a débuté un parcours LNC au lycée Albert-Einstein à Montluçon en septembre dernier. Il est actuellement inscrit sur un parcours initié en 1^{er} professionnelle SN, «Systèmes numériques».

Le jeune homme se rappelle : «Au collège, on ne peut pas dire que j'étais bon élève... Comme je m'ennuyais en cours, j'ai [demandé] une dérogation pour partir en apprentissage». Le CAP Commercialisation et services en restauration en poche, il souhaite compléter cette formation au métier de serveur en passant un CAP Cuisine en un an. Il souligne : «Au début, pas de problème, mais après, ça n'allait plus du tout avec le patron». Le contrat est donc interrompu et s'en suit une rupture d'activité de plus d'un an : «pas vraiment une année sabbatique, mais [pas loin] »

selon lui. En fin de droits auprès de Pôle emploi et inscrit en Mission locale, Léo effectue des stages dans divers domaines avec sérieux, car, pour lui, «chaque personne peut apprendre d'une autre» et, dans le cadre de la garantie jeunes, il découvre divers domaines de métiers, toujours avec la même curiosité. Son conseiller Mission locale lui parle alors du lycée nouvelle chance et de la possibilité qui lui est offerte de se former à la maintenance des systèmes dans son domaine de prédilection, le numérique et l'audiovisuel.

Léo s'engage alors dans les différentes étapes préalables à l'entrée dans le dispositif. Au lycée Albert-Einstein, «j'ai passé des tests et un entretien qui a été déterminant»; sa motivation a fait la différence! A mi-parcours, pour Léo, c'est le moment d'un premier bilan : «Je n'aimais pas ça, être en cours... Trois ou quatre ans en arrière, je ne me serais jamais vu être si attentif et intéressé!». Pour les évaluations, «il y a beaucoup moins de stress qu'avant, j'ai gagné en assurance» et le rapport avec les

professeurs, «toujours à l'écoute», est «excellent». Léo a adhéré au club informatique du lycée et il participe notamment à la maintenance de consoles de sonorisation, des «tables de mixages à l'ancienne», une aubaine quand on envisage comme Léo de devenir régisseur ou ingénieur du son. Aujourd'hui, son objectif, c'est de suivre les cours et avoir le bac l'année prochaine. Ensuite, il pense poursuivre ses études en BTS Métiers de l'audiovisuel.

Léo insiste : «De mon point de vue, pour les gens qui allaient à l'école «à reculons», le LNC leur permet enfin de trouver leur compte. [...] C'est la meilleure expérience de toute ma scolarité!»

Un statut de stagiaire de la formation professionnelle : les jeunes qui intègrent un parcours du Lycée de la Nouvelle Chance bénéficient du statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunérée. Ils perçoivent une rémunération mensuelle du Conseil régional Rhône-Alpes Auvergne, ou une indemnité de Pôle emploi, en fonction de leur situation.

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez toutes les informations sur le LNC : ac-clermont.fr/orientation/lutter-contre-le-decrochage-scolaire/lycee-de-la-nouvelle-chance/
Rapprochez-vous du CIO ou de la Mission locale !